



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 016-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 006-2024 afin permettre l'usage « C6 – Commerce lourd » dans la zone CR-4.

Lors d'une séance tenue le 4 novembre 2024, le Conseil municipal a déposé le projet de règlement numéro 016-2024 modifiant le règlement de zonage 006-2024.

Ce projet de règlement vise à permettre l'usage « C6 – Commerce lourd » dans la zone CR-4.

La modification proposée vise la zone CR-4 illustrée ici-bas.



Consultation publique

Une consultation publique aura lieu le 2 décembre 2024, à 19h20 à la salle du conseil (2, rue du Parc, Saint-Valère). Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « reception@mervalere.qc.ca », par la poste au 2, rue du Parc Saint-Valère, QC G0P 1M0 ou par téléphone au 819 353-3450, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Donné à Saint-Valère, ce 20 novembre 2024.

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifié, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 14 h et 17 h de l'après-midi, le 20^e jour du mois de novembre 2024.